

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2023

# MAIRIE DES LILAS

## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DÉCEMBRE 2023

### ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2023  
DÉSIGNATION D'UN. E SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION

#### **PARTIE I.**

**Les délibérations 1 à 7 font l'objet d'une présentation et donnent lieu à des échanges**

1. DÉCISION MODIFICATIVE N°2
2. EXERCICE 2024 – OUVERTURE DE CRÉDITS AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
3. AVENANT A LA CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE ENTRE LA VILLE DES LILAS ET LE DÉPARTEMENT
4. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTES AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION ET GESTION DU MÉMORIAL NATIONAL DÉDIE AUX FEMMES DANS LA RÉSISTANCE ET LA DÉPORTATION
5. SPL ENSEMBLE : ENTRÉE AU CAPITAL SOCIAL – APPROBATION DES STATUTS MODIFIÉS – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AUX INSTANCES DE LA SPL
6. VŒU SUR L'HÉRITAGE DES JEUX OLYMPIQUES 2024
7. APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION EN FLUX DES CONTINGENTS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

#### **PARTIE II.**

**IL EST PROPOSÉ DE VOTER LES DÉLIBÉRATIONS 8 À 29 SANS PRÉSENTATION NI ÉCHANGES, SAUF DEMANDE D'INTERVENTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL.**

#### **DIRECTION DES FINANCES**

8. INTÉGRATION D'UN BONI DE LIQUIDATION AU COMPTE 1068 SUITE À LA DISSOLUTION DU FORUM MÉTROPOLITAIN DU GRAND PARIS

#### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

9. TABLEAU DES EFFECTIFS
10. RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022
11. APPROBATION DE LA CHARTE DE TÉLÉTRAVAIL

#### **DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA PRÉVENTION**

12. LE KIOSQUE – ATTRIBUTION DE DIX BOURSES AGIS T JEUNE
13. LE KIOSQUE – BUREAU INFORMATION JEUNESSE – ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PROJETS POUR LES 16-25 ANS « AGIS T JEUNE

#### **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

14. ADOPTION DE L'AVENANT N°1 DU MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE

#### **DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET CITOYENNETÉ**

15. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP) POUR L'ANNÉE 2022
16. APPROBATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES 2024 AU CIMETIÈRE COMMUNAL
17. APPROBATION DES TARIFS DES REDEVANCES FUNÉRAIRES 2024 AU CIMETIÈRE COMMUNAL

#### **DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

18. MARCHÉS COMMUNAUX – TARIFS DES DROITS DE PLACE 2024

19. MARCHES COMMUNAUX – FIXATION DE LA REDEVANCE ANNUELLE 2023 (PART FIXE) DUE PAR LE CONCESSIONNAIRE  
20. RAPPORT DE LA SEMACO

**DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE L'ÉDUCATION**

21. VERSEMENT DU FORFAIT COMMUNAL A L'OGEC DE L'ÉCOLE NOTRE DAME DU ROSAIRE – SOLDE DE LA PARTICIPATION 2023  
22. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES MUNICIPALES DE LA PETITE ENFANCE  
23. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-SAINT-DENIS ET LA VILLE DES LILAS SUR L'ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

**DIRECTION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

24. ATTRIBUTION DU SOLDE DE LA SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023 A L'ASSOCIATION MISSION LOCALE DE LA LYR

**SERVICE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE**

25. APPROBATION DE LA CONVENTION CYCLE COMPLET RELATIVE A LA MISE EN CEUVRE DU FORFAIT POST STATIONNEMENT 2024 2026

**DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

26. APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION À LA SUITE DE L'APPEL À PROJETS SO-DAVI

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES**

27. INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAÎTRE SIS 10 PASSAGE DES SABLONS  
28. CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DES LILAS ET LA RATP CONCERNANT LES TRAVAUX DU POLE GARE MAIRIE SERGE GAINSBURG  
29. DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DES LILAS

(La séance est ouverte à 19h sous la présidence de Monsieur BENHAROUS, Maire de la Ville des Lilas).

Monsieur BENHAROUS.- Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je vous propose de débiter nos travaux en vous souhaitant, à toutes et à tous, la bienvenue pour ce qui devrait être notre dernière séance du Conseil municipal de l'année 2023. J'en profite pour vous souhaiter à toutes et à tous, à tous les Lilasiens et toutes les Lilasiennes qui nous regardent au travers du site Internet et sur les réseaux sociaux, de très belles fêtes de fin d'année. J'espère que toutes et tous, vous profiterez pleinement des nombreuses animations que nous proposerons aux Lilas qui, cette année, plus encore que les précédentes, contribueront à faire vivre la magie de cette période, qu'il s'agisse des Fêtes aux Sentes, qui seront organisées d'ici quelque temps, d'une après-midi festive et solidaire que l'on prévoit aux Bruyères, des très nombreux repas de fin d'année, des illuminations qui auraient dû démarrer ce soir à 18 heures (on a eu un petit retard à l'allumage mais cela devrait arriver dans la soirée), du marché de Noël qui débutera demain...

Nous avons entendu ou lu les remarques des uns et des autres qui proposaient que peut-être, nous renoncions à tel ou tel aspect de ces festivités. C'est un point de vue qui est évidemment recevable. On a fait un choix différent parce qu'il nous a semblé que tout en étant soucieux de notre planète et de notre environnement. Tous nos éclairages sont en LED et nous avons réduit la période et l'amplitude de ces éclairages. Il était quand même essentiel de continuer à proposer des moments partagés et joyeux, plus encore au regard d'un contexte un peu anxieux et d'une actualité morose sur lesquels nous aurons l'occasion sans doute de revenir un peu plus loin dans cette séance du Conseil municipal.

J'en profite, mes chers collègues, pour présenter à celles et ceux qui ne le connaîtraient pas, celui qui se trouve à mes côtés. Il ne s'agit pas d'un nouvel élu municipal des Lilas, (même si on vous accueillera avec plaisir si vous le souhaitez un jour) mais c'est Thomas Fontaine, éminent historien, spécialiste de l'histoire de notre Fort et directeur du Musée de la Résistance nationale. Je le remercie sincèrement de sa présence. Je sais que son emploi du temps est chargé au regard de l'ensemble des missions qu'il remplit, mais il a trouvé un peu de temps pour venir contribuer à nos échanges. Il nous éclairera d'ici quelques minutes, lors de ce moment de débat que nous avons institué au cœur de nos séances de Conseil municipal, sur ce projet qui nous tient tant à cœur, d'un Mémorial national dédié aux Femmes dans la Résistance et la déportation, qui avance bien, qui verra le jour bientôt au sein du Fort. J'en profite pour saluer la présence dans le public de messieurs PIVONT, qui sont les responsables de la société Cibex, qui sont aussi partie prenante dans ce projet du Fort.

Je vais donc commencer par l'appel des présents :

Monsieur BENHAROUS : présent.

Monsieur CISINSKI : présent.

Madame DA SILVA : absente excusée, pouvoir à Monsieur LE PONTOIS.

Monsieur PAQUIS : présent.

Madame BETEMPS : présente.

Monsieur GUIRAUD : présent.

Madame NIANG : présente.

Monsieur PRIMAULT : présent.

Madame DJERBOUA : absente excusée, pouvoir à Madame GAUDUBOIS.

Monsieur LAFEUILLE : présent.

Madame LEBAS : présente.

Monsieur LAGRANGE : présent.

Monsieur BAC : présent.

Madame GAUDUBOIS : présente.

Monsieur BILLOUET : présent.

Monsieur CARROUER : présent.

Madame FERRANDON : absente excusée, pouvoir à Madame CISINCKI.

Monsieur LE PONTOIS : présent.

Madame YAHIAOUI : présente.

Madame ANGEL : absente excusée, pouvoir à Monsieur CARROUER.

Madame GIFFARD : présente (en retard, pouvoir à Monsieur DOUXAMI).

Monsieur DOUXAMI : présent.

Madame BERREBI : absente excusée, pouvoir à Monsieur LAFEUILLE.

Madame PUIER : absente excusée, pouvoir à Monsieur PAQUIS.

Madame CANABATE : absente excusée, pouvoir à Monsieur PRIMAULT.

Monsieur BERNSTEIN : présent.

Monsieur GOLDBERG : présent.

Madame AGUILERA-TORRES : présente.

Madame BERGERON : absente excusée, pouvoir à Madame BARBET.  
Madame BARBET : présente.  
Monsieur VIVANTE : absent.  
Monsieur ZILBERG : absent.  
Madame SARRE : présente.  
Madame BERTHOUMIEUX : absente excusée, pouvoir à Madame SARRE.  
Monsieur DURANT : présent.

Le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer notre ordre du jour.

#### ADOPTION DU COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2023.

Il nous faut commencer par l'adoption du compte rendu de notre séance du Conseil municipal du 4 octobre dernier. Vous avez, les uns et les autres, mes chers collègues, reçu le compte rendu de ce Conseil municipal dans son intégralité et son exhaustivité.

Est-ce qu'il appelle des remarques ou des demandes d'explications de la part de quiconque ? Non. On peut donc considérer que **ce compte rendu est adopté.**

#### DÉSIGNATION D'UN·E SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il nous faut désigner un secrétaire de séance et je vous propose, mes chers collègues, la candidature de Patrick CARROUER. Est-ce que tout le monde est convaincu par cette remarquable candidature ? Il n'y a donc pas d'opposition. Merci Patrick, te voici désigné comme secrétaire de notre séance.

#### COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION

Vous avez reçu également les décisions que j'ai prises depuis notre dernière séance du Conseil municipal en vertu des prérogatives que vous m'avez confiées lors de notre Conseil municipal d'installation. Est-ce qu'elles appellent de la part de quiconque des demandes d'éclaircissement, d'informations, d'explications ? Non.

**Le Conseil municipal a donc été informé des décisions que j'ai été amené à prendre depuis notre dernière séance.**

#### POINT D'INFORMATION

Avant d'entamer nos travaux, je souhaite rendre hommage à Amélie SERVIUS qui nous a quittés le 21 novembre dernier. Elle était bien jeune pour nous quitter puisqu'elle n'avait pas tout à fait 70 ans. Et si elle avait vu le jour en Martinique, elle a mené une longue partie de sa carrière professionnelle aux Lilas comme auxiliaire de vie. Elle était très appréciée de ses collègues mais aussi des personnes qu'elle accompagnait, qui aimaient à la fois sa ponctualité parfaite (pourtant elle habitait le Val d'Oise mais tous les matins elle faisait en sorte d'arriver à l'heure chez les personnes âgées qu'elle accompagnait), et surtout, elle était très appréciée pour sa gentillesse et son sourire permanent. Son décès a été appris avec beaucoup d'émotion par les collègues qui, au sein du CCAS, ont travaillé avec elle. À son fils, à sa famille et ses proches, je présente en notre nom à toutes et à tous nos sincères condoléances. Je vous demande mes chers collègues en hommage à Amélie SERVIUS de bien vouloir vous lever pour procéder à un moment de recueillement.

[MINUTE DE SILENCE]

Je vous remercie. Mes chers collègues, je vous l'annonçais il y a quelques minutes, je vous propose de suspendre notre séance pour prendre le temps au cœur de notre Conseil municipal d'un échange moins formel.

.....

Mes chers collègues, je vous propose de reprendre notre séance et de passer à l'examen des délibérations qui nous sont soumises. Pour les deux premières, je vais passer la parole à Martin DOUXAMI qui va nous présenter la seconde décision modificative, d'abord de notre budget principal.

## PARTIE I. LES DÉLIBÉRATIONS 1 A 7 FONT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION ET DONNENT LIEU À DES ÉCHANGES

### 1. DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur DOUXAMI.- Mes chers collègues, bonsoir. Il s'agit de la deuxième décision modificative du budget de la Ville de 2023, la première ayant été passée en juin de cette année. Elle concerne les deux comptes, le compte de fonctionnement et le compte d'investissement. Le compte de fonctionnement voit ses dépenses augmenter de 480 000 euros, essentiellement en raison de dépenses supplémentaires pour les charges de personnel qui sont soit liées à des effets externes, comme le rehaussement du point d'indice qu'on ne pouvait pas anticiper au mois de mars, ou par des points internes, avec parfois des suremplois durant la période d'été pour, par exemple, mieux encadrer nos élèves dans le centre de loisirs aux Lilas. Ceci est compensé par des recettes supplémentaires, d'une part des recettes non anticipées de la case d'allocations familiales pour 180 000 euros et d'autre part, on a apuré les rattachements de 2022. Il s'agit d'un effet comptable, c'est-à-dire des opérations de 2022 passées sur 2023 qui ne se sont pas faites et qui permettent donc d'avoir des recettes nouvelles. Évidemment, le compte de fonctionnement est équilibré.

Pour l'investissement, très peu de variations à l'intérieur des dépenses ou des revenus, mais dans les dépenses, on a des dépenses supplémentaires sur le projet du gymnase Liberté, qui va bientôt changer de nom, de plus de 650 000 euros. C'est un montant important puisque ce projet au départ était budgété légèrement en dessous du million d'euros et on a un dépassement important sur ce projet qui va se terminer rapidement. C'est essentiellement dû à des points d'architecture imprévus ou le renchérissement des matériaux suite à la crise d'inflation que nous avons connue ces deux dernières années, depuis le début de la guerre en Ukraine. Enfin, ces dépenses supplémentaires sont compensées par des bonnes nouvelles ou des réallocations sur le projet de Lucie Aubrac. Vous savez que dans ce projet, il est question de trouver de nouveaux locaux pour nos services qui doivent déménager vers la halle Jean Jaurès. Une partie de ces dépenses ont été réduites ou prises en compte par l'EPT pour son financement. Donc on les a retirées de notre budget.

On vous propose donc de mettre au vote cette décision modificative N°2, la dernière de l'année pour ce dernier Conseil municipal. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup, Martin. Est-ce que cette délibération appelle des demandes de prise de parole de la part de quiconque ? Je la mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions avec le pouvoir. Qui ne prend pas part au vote ?

**Unanimité.**

Je vous en remercie.

Délibération suivante, toujours Martin, sur l'ouverture de crédit pour l'exercice 2024.

### 2. EXERCICE 2024 – OUVERTURE DE CRÉDITS AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur DOUXAMI.- Il s'agit du point n°2 qui est traditionnel pour cette dernière séance du Conseil municipal de l'année. Il s'agit d'ouvrir des crédits pour les trois premiers mois jusqu'au vote du budget 2024. Comme vous savez, nous votons notre budget en mars et les services de la Ville ne s'arrêtent pas en janvier/février et dans la première quinzaine de mars, et donc on vote ici une partie des investissements qui seront réalisés durant cette période. Le montant total de ces investissements est de 1,4 million d'euros environ. Nous sommes à peu près à 50 % de la limite autorisée. Cette limite est calculée comme 25 % des inscriptions au budget principal 2023 de la Ville, donc on a largement la place.

Les projets sont listés, peut-être que Monsieur le Maire en reparlera après, mais le point important est le stade. Comme vous le savez, pour des raisons de sécurité nous avons dû retirer cet été les mâts d'éclairage qui tiennent les lampes qui éclairent le stade. Il s'avère que c'est un peu plus compliqué, un peu plus cher de replanter ces poteaux (il va falloir retravailler les fondations), ce qui décale ces opérations, au départ prévues sur 2023, au début de l'année 2024.

Autre point important, c'est la relocalisation des services près de la Halle Jean Jaurès, derrière le collège de la Ville. Enfin, dernier point, peut-être que vous en parlerez, il y a un pavillon insalubre dans une des rues de la Ville. La Ville doit garder l'option de pouvoir racheter ce pavillon qui peut présenter un danger, et ce serait bête de ne pas voter cette autorisation pour ne pas faire face à ce danger. C'est pour cette raison qu'on y alloue à peu près 280 000 euros.

Il y a d'autres éléments, je ne vais pas venir en détail, si vous avez des questions, on sera ravi d'y répondre. Je crois que Monsieur le Maire voulait faire un complément sur ce point.

Monsieur BENHAROUS.- Merci Martin de cette présentation tout à fait exhaustive et tout à fait claire. Moi, je souhaite juste pour insister sur le fait que, comme chaque année (c'est un choix), nous avons voulu que ces ouvertures de crédit soient les plus limitées possible pour ne pas vider de sa substance la discussion budgétaire qu'on aura lors des prochains Conseils

municipaux, le DOB (débat d'orientation budgétaire), puis le vote du budget au mois de mars. Nous n'avons inscrit comme ouverture de crédit que des investissements qui revêtaient une véritable urgence.

Martin évoquait le remplacement des mâts d'éclairage du stade. Nous allons essayer de le faire au plus vite, en essayant de le faire avant l'été parce qu'il nous faut, pour installer ces mâts, qu'un hélicoptère survole les Lilas (comme l'hélicoptère qui les avait enlevés). Obtenir une autorisation de survol en période habituelle c'est difficile, mais en période de Jeux Olympiques, c'est encore plus compliqué, et donc on va essayer de le faire le plus rapidement possible.

Et puis, au 3 Rue d'Anglemont, l'immeuble est pour nous un vrai sujet de préoccupation. On arrive à terme de cette histoire assez incroyable et les crédits que nous inscrivons là vont nous permettre, si nous y arrivons, d'acheter la partie de l'immeuble qui ne nous appartient pas pour pouvoir ensuite entamer la démolition de cet immeuble qui menace véritablement non seulement de s'effondrer lui-même, mais surtout d'être dangereux pour les immeubles mitoyens.

Et puis, nous avons inscrit aussi des choses que nous avons déjà actées par d'autres votes, qui ne sont pas des décisions budgétaires nouvelles, mais simplement l'inscription budgétaire de dépenses que nous avons décidées collectivement. Je pense par exemple la cour oasis de l'école Waldeck-Rousseau. Nous avons pris la décision de faire une cour oasis par an, donc on inscrit la possibilité de réaliser celle qui sera faite à l'été prochain. Et puis, Martin l'a évoqué, nous avons la relocalisation des services municipaux, qui est l'une des premières briques de l'aménagement des abords du parc Lucie-Aubrac. Cela nous permettra de libérer l'espace occupé aujourd'hui par les services municipaux pour pouvoir aménager les abords du parc. En inscrivant uniquement ces dépenses, soit très contraintes par l'urgence, soit que nous voulons mener au plus vite, mais qui ont déjà été évoquées, décidées et votées, nous voulons maintenir intact le pouvoir de décision des élus lorsque nous aurons à faire des choix budgétaires au mois de mars prochain. C'est important pour garantir un fonctionnement démocratique de notre instance.

Y a-t-il des demandes d'explications, de précisions, d'expressions, de points de vue sur cette délibération ? Non. Je la mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq abstentions (un pouvoir). Qui ne prend pas part au vote ?

**Elle est donc adoptée à l'unanimité.**

Je vous en remercie.

Je passe la parole à pour la délibération suivante. Sander CISINSKI va nous présenter l'avenant 2023 à la convention de coopération culturelle entre la Ville et le département de la Seine-Saint-Denis.

### 3. AVENANT À LA CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE ENTRE LA VILLE DES LILAS ET LE DÉPARTEMENT

Monsieur CISINSKI.- Bonjour à tous. Comme chaque année, on fait passer cette délibération qui consiste simplement à valider le budget que l'on a eu de la part du Département pour mener à bien des projets culturels qui s'inscrivent dans la convention triennale que l'on a avec le Département. Chaque année, on présente un certain nombre de projets et le Département accepte ou pas de les financer. Je ne rentrerai pas dans le détail de tous les projets mais quelques éléments à vous communiquer.

D'une part, nous avons quasiment obtenu tous les budgets que nous avons demandés au Département, sauf un projet qui n'a pas obtenu de financement mais c'est de bonne guerre, on en demande toujours un petit peu plus et on sait qu'on en a parfois un qui ne passe pas et qu'il faudra financer autrement. Un gros travail a été réalisé par les services culturels de la Ville puisqu'il faut chaque année motiver les différents projets auprès du Département pour qu'ils obtiennent le financement. Sur le contenu des projets, la seule chose à dire est qu'ils sont assez représentatifs de la politique culturelle de la Ville et de l'ensemble des projets que l'on essaye de mener, puisqu'ils visent à la fois différents publics, de la petite enfance aux adolescents jusqu'aux adultes (on touche vraiment au travers de ces différents projets toutes les populations), avec des thématiques très différentes. Je ne sais pas si vous le savez, la thématique retenue cette année pour l'ensemble des expositions du Centre culturel et pour un certain nombre d'autres travaux du Centre culturel, est la nuit. Dans le cadre des expositions et des activités autour de cette thématique, on a par exemple un projet qui consiste à interroger et travailler avec des Lilasiens qui sont des travailleurs de nuit, qui travaillent dans différents secteurs, mais qui ont la particularité de travailler la nuit. On a choisi de monter un projet culturel autour du récit et de la vie de ces travailleurs lilasiens ont eu une connaissance, ou en tout cas, un vécu particulier de la nuit. C'est un des projets qui va être financé. Et puis, il y a un dernier projet qui nous permet d'aller travailler sur des projets artistiques avec des adultes qui fréquentent régulièrement les structures sociales de la Ville, avec lesquelles on va travailler sur un certain nombre de récits.

Je vous propose donc de relire et de venir voir l'ensemble de ces projets lorsqu'ils seront sortis, et surtout, de voter la délibération qui vous est proposée.

Monsieur BENHAROUS.- Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Frédérique ?

Madame SARRE.- Évidemment, on n'a rien contre, mais juste une question sur les modalités de choix de ces projets. Par qui est fait le choix ? Comment cela se passe ? Je comprends qu'il y a un souci de cohérence à travers les thématiques, mais concrètement, qui fait le choix de ces projets et dans quel calendrier ?

Monsieur CISINSKI.- C'est un travail collégial, en fonction de nos engagements vis-à-vis du Département. La convention signée avec le Département donne un certain nombre d'orientations, . Lorsque l'on a des projets qui sont présentés par des structures associatives ou des partenaires (par exemple, je crois qu'il y a un projet porté par l'île en Seine) , on voit les projets qui rentrent dans ce cadre et qui permettent d'obtenir des financements. Quand les projets sont refusés, ce n'est pas parce que les projets sont mauvais, c'est parce que le Département juge qu'ils ne rentrent pas exactement dans le cadre défini par la convention. Quand on a des projets qui nous sont présentés et qui ne peuvent pas bénéficier d'un conventionnement par le Département, on les finance nous-mêmes. La Ville ou la Direction de l'action culturelle choisit de prendre à sa charge l'intégralité du budget.

Madame SARRE.- D'accord. Je précise ma question. Est-ce qu'il y a un appel à projet ?

Monsieur CISINSKI.- Non.

Madame SARRE.- D'accord. Ce sont des projets qui vous arrivent au fil de l'année ?

Monsieur CISINSKI.- Oui, c'est un travail en continu qui est fait chaque année avec les différentes structures.

Madame SARRE.- D'accord. Et vous sélectionnez un certain nombre de projets ou vous présentez tout à Est Ensemble, qui ensuite fait le choix ?

Monsieur CISINSKI.- Non, c'est nous qui présentons les projets. On a une idée du montant du conventionnement et des différentes subventions qu'on peut obtenir. Le montant cette année est de 17 000 €. Je ne veux pas dire de bêtises, mais je crois qu'il était un tout petit peu inférieur l'année dernière, donc on a obtenu un tout petit peu plus que l'année dernière. On sait qu'on ne va pas présenter pour 40 000 ou 50 000 € de projets, mais on va tourner autour de ces montants. Par exemple, il y a un projet autour du hip-hop que l'on a lancé avec l'école Paul Langevin. La première année, on l'a porté seul, c'est-à-dire que c'était un projet à notre initiative parce qu'on voulait lancer ce projet spécifiquement à Paul Langevin, sur cette thématique, avec l'intervenante qu'on avait à disposition. Et pour la deuxième année, pour étendre le dispositif, on s'est posé la question de comment financer ce projet qui demande de payer des intervenants et d'y passer du temps. Et comme ce projet rentrait tout à fait dans le cadre de la convention avec le Département, on a inscrit ce projet qui a obtenu, je crois, 6 000 euros de financement de la part du Département. C'était initialement un projet porté par la Ville que l'on a financé en totalité, et sur la deuxième année, on se dit qu'on peut bénéficier d'un financement qu'on va chercher auprès du Département.

Madame SARRE.- On en parlera à l'occasion du débat culture, si on arrive à l'organiser un jour. Cela me paraît étonnant qu'il n'y ait pas de procédure un peu plus établie, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas un appel à projet et/ou des critères de choix qui, pour les acteurs culturels, les artistes, leur permettent de savoir quelle est la ligne. Mais cela se discute, je ne veux pas être polémique en disant cela, mais je pense qu'il y a peut-être de quoi réfléchir sur une manière de penser ces financements.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Non. Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? **Elle est donc adoptée.**

Le point suivant, je vais vous le présenter rapidement puisque nous l'avons déjà largement abordé en première partie de notre Conseil municipal.



#### 4. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTES AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION ET GESTION DU MÉMORIAL NATIONAL DÉDIÉ AUX FEMMES DANS LA RÉSISTANCE ET LA DÉPORTATION

Monsieur BENHAROUS.- Je vous le disais dans la présentation initiale que je faisais tout à l'heure, pour continuer de faire avancer le projet de lieu de mémoire au sein du Fort de Romainville, dans la lignée de la convention partenariale que nous avons adoptée lors de notre séance du Conseil municipal du 6 juillet dernier, la Ville des Lilas et le Musée de la Résistance nationale ont décidé de créer ensemble une association de préfiguration et de gestion du futur Mémorial national dédié aux Femmes dans la Résistance et la déportation.

Cette association aura, dans un premier temps, comme rôle de préfigurer ce mémorial, c'est-à-dire de mener les recherches historiques (on ne fait pas de lieu de mémoire sans s'appuyer sur une recherche historique solide), de conduire les travaux muséographiques - d'autant qu'ils sont contraints. (Thomas Fontaine nous l'a présenté tout à l'heure, on est dans le cadre d'un espace tout à fait particulier, ce sont des casemates séparées les unes des autres avec des ouvertures contraintes et donc il faudra de l'imagination aux muséographes qui mettront en scène ce lieu de mémoire.) Et puis, la préfiguration, c'est aussi la recherche de financements auprès de partenaires, notamment publics, qui nous permettront de donner naissance à ce lieu de mémoire. Une fois que ce lieu de mémoire sera devenu une réalité, cette association aura ensuite la charge d'assurer sa gestion.

Les statuts de cette association vous ont été communiqués et vous avez pu constater qu'elle sera ouverte à toutes celles et tous ceux (collectivités locales, associations mémorielles, associations citoyennes, instituts, fondations qui travaillent sur l'histoire de cette période), qui souhaiteront contribuer avec nous à la mise en œuvre de ce projet.

La Ville des Lilas sera représentée par quatre membres au sein de cette association qui ne pourront réglementairement la diriger pour ne pas se retrouver en situation de gestion de fait. Cette association ne peut pas être dirigée, il ne peut pas y avoir de voix prépondérante de la Ville. C'est la raison pour laquelle vous aurez lu peut-être dans les statuts qu'il y a cinq membres représentant le Musée de la Résistance nationale et quatre seulement de la Ville pour éviter cet écueil juridique.

Cette délibération vise à désigner les quatre représentants de la Ville au sein de cette future association. Nous proposons les candidatures de Daniel GUIRAUD qui a porté ce projet depuis son origine, Madeline DA SILVA et Christian LAGRANGE, au regard des délégations qui sont les leurs, celle de l'égalité entre les femmes et les hommes et celle de la mémoire, et moi, en tant que Maire. Il est évident qu'à chaque renouvellement du Conseil municipal, il faudra désigner de nouveaux membres qui représenteront la Ville au sein de cette instance.

S'agissant d'un vote concernant des personnes, le scrutin à bulletin secret est de droit, sauf si tout le monde est d'accord pour que nous votions à main levée. Je pose donc d'abord cette question. Y a-t-il quelqu'un qui souhaite que nous votions à bulletin secret (nous avons le matériel prêt si nécessaire) ? On peut donc voter à main levée.

Je pourrais mettre aux voix d'ici quelques minutes cette délibération, mais je demande d'abord si quelqu'un souhaite prendre la parole pour la commenter, la discuter. Je la mets aux voix ? Qui est pour les 4 candidatures proposées ?

**Unanimité.**

Je vous en remercie.

Délibération suivante, je vais passer la parole à Lionel PRIMAULT, qui va évoquer une délibération importante. Il s'agit de la prise de participation de la Ville dans le capital d'une SPL qui s'appelle « Ensemble », qui va désigner, là aussi, les représentants de la commune.

#### 5. SPL ENSEMBLE : ENTRÉE AU CAPITAL SOCIAL - APPROBATION DES STATUTS MODIFIÉS - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AUX INSTANCES DE LA SPL

Monsieur PRIMAULT.- Merci monsieur le maire. En effet, la délibération consiste pour la Ville à prendre une participation dans la société, la SPL ENSEMBLE, société d'aménagement public. C'est moins l'intérêt pour nous de la prise de participation (même si c'est ce sur quoi nous allons délibérer), c'est l'intérêt du projet, celui de l'aménagement des abords du parc Lucie-Aubrac. La SP ENSEMBLE est aujourd'hui déjà contractuelle d'Est Ensemble, qui a la compétence aménagement pour la partie aménagement de ce projet, mais une partie du projet relève de la compétence Ville. Comme vous le savez, dans le cadre de ce projet, la Ville doit faire construire et devenir propriétaire de locaux associatifs, d'une crèche et d'un café associatif. Et donc, il est important que la Ville puisse permettre à SPL ENSEMBLE de mener les études et les travaux pour pouvoir ensuite nous livrer cet équipement.

En prenant une part dans le capital de la SPL, on permet ensuite de pouvoir faire appel à cette SPL, comme si elle était un service de la Ville d'une certaine manière, mais évidemment il s'agit d'une société séparée.

Voilà donc l'objet et le but de cette délibération. Cela permettra à la SPL ENSEMBLE de mener les travaux d'études en lien avec un cabinet de conseil et de nous proposer, dans le courant de l'année 2024, les grandes orientations en matière d'aménagement et de construction.

Concrètement parlant, pour les citoyens, puisque tout ceci est du travail administratif un peu caché, on en a parlé tout à l'heure quand on a vu les avances budgétaires pour 2024, cela va prendre corps avec le déménagement des services à venir et la démolition / dépollution du premier îlot, c'est-à-dire l'îlot qu'on appelle Romainville, au croisement entre la rue Romain-Roland et la rue Romainville, pour laquelle nous avons reçu un soutien de l'État à travers le fonds Friche, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Les services ont travaillé pour pouvoir demander à l'État ce soutien financier, on les en remercie. Cela fait toujours plaisir quand on le reçoit.

Voilà donc l'objet de cette délibération, si on la met dans son « grand ensemble », dans sa vision large.

Monsieur BENHAROUS. - Je rajouterai juste un petit élément. En plus de tout cela, il nous faut désigner, puisque nous serons actionnaires de cette SPL, celui qui représentera la Ville au sein de cette SPL, et c'est toi que nous proposons comme candidat pour nous représenter au regard de la délégation qui est la tienne. Cela paraît légitime.

Là encore, s'agissant d'un vote qui concerne en partie une personne, il y a la possibilité de voter à bulletin secret, si vous le souhaitez, ou d'accepter l'idée que nous votions à main levée. Est-ce que tout le monde est à nouveau d'accord pour que nous votions à main levée ? Très bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Non. Je la mets aux voix. Qui est contre ? qui s'abstient ? trois abstentions. Qui ne prend pas part au vote ?

**Elle est donc adoptée.**

Je vous en remercie. Délibération suivante, Richard LE POINTOIS va nous présenter un vœu plus qu'une délibération, relatif à l'insuffisance de l'héritage des Jeux Olympiques 2024 pour notre territoire.

## 6. VŒU SUR L'HÉRITAGE DES JEUX OLYMPIQUES 2024

Monsieur LE PONTOIS. - Merci monsieur le Maire, bonsoir à tous et à toutes. En préliminaire, c'est un vœu qui est partagé par un certain nombre de villes de notre territoire, qui a déjà été adopté notamment à Est Ensemble, qui va passer à Romainville dans quelques jours, et qui a déjà passé dans d'autres villes.

En février 2022, s'est déroulé un séminaire à l'Assemblée Nationale au sujet du sport et de l'EPS (éducation physique et sportive) dédié à la Seine-Saint-Denis, et à deux ans des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ce séminaire a réuni une cinquantaine de participants d'une grande diversité d'acteurs du monde sportif, des députés, des élus du Département, des élus municipaux, des directeurs-rices des sports, professeurs de PS, étudiant-e-s, associations sportives, syndicats, parents d'élèves. La Ville des Lilas était présente à ce séminaire.

Les participants ont partagé leurs témoignages qui illustrent le constat accablant du manque de moyens pour le sport en Seine-Saint-Denis. Ainsi, dans le 93, il y a seulement 16 équipements sportifs pour 10 000 habitants contre 50 dans le reste de la France métropolitaine. 50 % des élèves de Seine-Saint-Denis ne savent pas nager à leur entrée en 6e. Le taux de licence dans les associations sportives est plus faible que la moyenne nationale et plus faible encore concernant les femmes. Enfin, il y a en moyenne 20 minutes de déplacement pour chaque cours d'EPS, faute d'équipements sportifs proches des établissements scolaires.

En prenant en compte cette situation dans notre département, et dans un contexte où ce dernier s'apprête à accueillir les JO 2024, les participants ont souhaité se saisir de cette opportunité pour attirer l'attention de l'État sur la situation de la Seine-Saint-Denis, sur le sous-équipement de ses villes en installations sportives, mais aussi sur la vétusté des installations existantes qui ont une moyenne d'âge de quarante ans. Il est en effet capital, à l'image des équipements qui se créent principalement sur le territoire de Plaine Commune (en gros autour du Stade de France) et qui vont permettre de rattraper le déficit actuel, que ce rattrapage se généralise à tous les territoires du département, dont le nôtre. Car en effet, il est craint qu'après les JO et les lourds investissements qu'ils auront nécessités, le sport reculera dans l'ordre des priorités gouvernementales. Déjà aujourd'hui, les investissements et les dispositifs mis en place pour les JOP ne sont largement pas à la hauteur, contrairement aux engagements initiaux.

Les participants du séminaire ont exprimé leur volonté de pérenniser leurs actions en créant un collectif permanent qui portera auprès de l'État l'exigence d'un plan d'investissement de 6 milliards d'euros pour la rénovation et la construction d'installations sportives en Seine-Saint-Denis, ce qui pourra assurer un réel héritage matériel des JOP pour les habitants de notre département.

Outre le besoin d'investissement massif, les échanges de ce séminaire ont également mis en lumière la nécessité de mieux concevoir les équipements sportifs. En effet, beaucoup comportent des défauts et sont dégradés, ont un impact environnemental trop important ou encore n'ont pas été conçus dans un objectif de mutualisation permettant à tous les usagers de les utiliser correctement. L'intérêt de ce collectif est donc de réunir les différents acteurs du mouvement sportif pour exiger collectivement

plus de moyens pour le sport et pour mieux concevoir les équipements et leur fonctionnement permettant ainsi une meilleure mutualisation.

L'objet de la délibération est donc de demander à l'État un plan d'investissement important pour la rénovation et la construction d'installations sportives en Seine-Saint-Denis, de s'engager dans le projet de collectif permanent dit COPER 93 pour la défense et la promotion du sport et de l'EPS dans le département, et prévoir dans la continuité de ce travail une rencontre aux Lilas avant la fin de l'année rassemblant les différents acteurs du monde sportif autour de ces sujets. Je vous remercie.

Monsieur BENHAROUS.- Merci Richard de cette présentation qui nous a expliqué toutes les bonnes raisons d'adopter ce vœu que d'autres collectivités ont adopté avant nous. J'en rajouterais une, aux Lilas, l'un de ceux qui porte fortement ce vœu c'est Serge REITCHESS et pour ceux qui le connaissent, quand il met de la fougue à vouloir porter quelque chose, on a du mal à lui résister. Mais je crois qu'en l'occurrence, la cause est tout à fait juste. Y a-t-il des demandes de prise de parole, d'expression de point de vue, de questionnement concernant ce vœu ?

Madame YAHIAOUI.- Merci beaucoup Monsieur le Maire. Un énième rapport vient de sortir, remis aux députés très récemment sur les carences de l'État et des fonctions régaliennes en Seine-Saint-Denis. On a parlé beaucoup de police, de justice, d'école, mais pas un mot sur le sport. Donc, se dire quelque part que ce vœu, qui est porté, comme vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, par des militants, mais également des clubs de sport, des associations, des gens qui croient fortement que le sport doit s'adresser à tous par un service public du sport, que ce soit dans les écoles ou en dehors des écoles, pour les personnes jeunes et les moins jeunes, ce mouvement qui s'est mis en place – c'est vrai qu'en ce moment on a un œil tourné sur l'Ile-de-France parce que il y a bientôt les Jeux Olympiques – bien au-delà de ce moment, il faudra continuer de s'en inquiéter et de mettre en place tout ce qu'il faut en termes de revendications militantes et politiques. Il y a des rénovations de bâtiments à faire, donc des gymnases qui peuvent potentiellement fermer s'ils ne sont pas dans des normes écologiques qu'il faudra avoir. Des équipements vont être amenés à manquer dans le futur en Seine-Saint-Denis. C'est très important qu'on se mobilise et qu'on montre, par ces différentes actions, qu'on « ne lâchera pas », comme dirait l'autre et comme dirait notre ami Serge, et qu'on sera là politiquement, et de façon militante aussi, avec la population pour un vrai service public du sport. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- J'ajouterais simplement que depuis le début du mandat, un peu plus de trois ans, nous avons installé des équipements sportifs en libre accès au Parc des sports. Nous avons installé des tables de ping-pong en libre accès dans différents parcs. Nous avons refait intégralement, et il en avait besoin, le terrain de foot de proximité du Schumann. Nous avons construit une halle de tennis et de padel couverte et refait (c'est quasiment terminé) l'ensemble de nos cours de tennis. Nous avons refait intégralement (si vous n'y êtes pas allés, allez-y) notre gymnase Rabeyrolles, et, le gymnase Liberté sera livré d'ici quelques mois, je l'espère, en ayant été totalement refait. Et, dans le projet du Fort que nous avons évoqué, il est prévu que le gymnase Jaurès soit refait et que la halle de tennis de table le soit également. Nous sommes heureux d'avoir pu donner autant de moyens à la pratique sportive de toutes et de tous, des scolaires comme des non-scolaires, des associations comme de la pratique libre dans notre Ville. Mais nous avons conscience que cet effort est un effort extrêmement lourd et qu'il n'est pas normal qu'il ne repose que sur nous. Non seulement pour nous, c'est un effort extrêmement important, mais nous savons bien que des villes autour de nous n'aurons pas toute la capacité de fournir le même effort financier et que les élèves, les jeunes, les moins jeunes de ces villes se retrouveront dans l'incapacité de pratiquer une pratique sportive dans des conditions et avec des équipements corrects. C'est cela que dit ce vœu. Les collectivités locales ne peuvent pas seules porter l'effort. Nous en aurions les moyens, on construirait bien un gymnase de plus. On redonnerait bien un coup de jeune à la tribune de notre Parc des sports. On regarderait bien l'état de la pelouse du terrain principal de notre Parc des sports. Si l'État nous aidait, nous ferions tout cela, et je suis sûr que d'autres villes en auraient besoin. Si l'on considère que la pratique sportive est absolument essentielle, que ce soit en matière éducative ou en matière sanitaire, et pour bien d'autres raisons encore, alors il faut que l'État s'engage. En gros, ce que dit ce vœu, c'est que si on a trouvé pas mal de milliards à mettre pour organiser les Jeux olympiques, il serait bien d'en trouver quelques-uns aussi pour permettre à chacun de pratiquer le sport dans notre département. D'autres demandes d'intervention ? Daniel.

Monsieur GUIRAUD.- Par rapport à l'intervention de Lisa sur les rapports parlementaires, ce n'est pas un énième rapport. Ce qu'il faut bien considérer, c'est qu'il y a eu, en 2018, un rapport parlementaire de deux parlementaires (CORNUT-GENTILLE et KOKOUENDO). Il n'y a pas de sport, d'autres thématiques ne sont pas dedans, mais il y a quand même un focus sur police, justice, santé et éducation. Ce qui est intéressant, c'est que cinq ans plus tard, ce ne sont plus les mêmes

parlementaires, mais c'est la même démarche méthodologique, ce rapport reprend un peu les mêmes indicateurs. Et ce qu'il faut bien voir, c'est qu'en cinq ans, il ne s'est pas passé grand-chose. Il ne s'est même rien passé. Je n'ai pas encore lu le deuxième rapport, j'ai lu les commentaires sur le rapport, et, hormis quelques effectifs de police (pas énormes non plus), il n'y a rien eu. J'ai souvenir au moment où il y a eu le rapport CORNUT-GENTILLE et KOKOUENDO, tout le gouvernement avait déboulé dans le salon d'honneur de la préfecture avec tous les ministres en disant *on va faire quelque chose d'énorme pour la Seine-Saint-Denis*. En cinq ans, on n'a pas grand-chose. C'est un vrai problème parce que tous les indicateurs attestent la distorsion d'égalité des chances entre les territoires du nord et de l'est parisien, et ceux du sud et de l'ouest. Cela ne peut pas continuer. C'est une question de cohésion sociale, de vouloir vivre ensemble. Et je dois dire qu'il faut une discrimination positive en faveur des territoires qui sont les plus mal lotis. Je pense qu'il faut revenir là-dessus, mettre davantage de policiers, de juges, de magistrats, de personnels soignants, d'éducateurs, etc. sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Monsieur BENHAROUS. - Oui, Vincent.

Monsieur DURAND. - Juste pour rappeler qu'une politique sportive n'est pas que de construire des bâtiments. De façon générale, on a tendance à vouloir résoudre à peu près tous les problèmes, que je qualifierais de « sociaux » au sens extrêmement large, par du « il faut plus de moyens ». Bien sûr que oui, il faut des moyens, il faut des gens, il faut des bâtiments, c'est évident. Mais la question est aussi qu'est-ce qu'on en fait ? Il y a un sujet qu'on avait déjà évoqué lors d'un précédent Conseil municipal (je serais incapable de dire lequel), notamment sur l'été, le fait que les équipements sportifs ne sont pas du tout disponibles en accès libre, notamment aux jeunes. Je suis désolé, mais c'est typiquement un exemple de politique sportive. Ce n'est pas qu'une question de bâtiment. C'est aussi, le sport, est-ce que tout le monde peut en faire ? En faire à tout moment ? Et pas que pour des gens qui peuvent payer une licence, pas que dans le cadre d'une pratique associative, auquel on peut s'adonner le dimanche ou le vendredi soir. Cela va beaucoup plus loin. Merci.

Monsieur BENHAROUS. - Je partage une partie de l'intervention qui consiste à dire que tout n'est pas bâtiminaire, même si c'est quand même plus facile de faire du sport dans des bâtiments corrects et conçus pour, que dans des bâtiments dégradés ou vétustes. Mais je ne partage pas le constat qui est fait de l'absence ou de l'insuffisance de politique sportive aux Lilas. L'été, par exemple. D'abord, lorsqu'on évoque la pratique sportive des jeunes, une part importante de la pratique sportive des jeunes - c'est une évolution récente, on l'aime ou on ne l'aime pas, mais c'est une réalité - est une volonté d'avoir une pratique sportive libre. Nous le savons. Et même parfois en dehors de nos équipements. Quand on refait « le Schumann », comme les jeunes l'appellent pour la pratique du football, quand on prévoit, dans le cadre du budget participatif, de refaire le terrain de basket du 220 de la rue de Paris au quartier des Sentes, on favorise cette pratique sportive libre, l'été comme l'hiver d'ailleurs. Ces équipements sont extrêmement fréquentés, je vous invite à passer devant l'un ou devant l'autre à n'importe quel moment de l'année, à peu près n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, il y a toujours du monde qui y a une pratique sportive.

Quant au fait que nous n'ouvrons pas nos équipements, la réalité est que nous le faisons autant que possible. Nous le faisons autant que possible, notamment en organisant les vacances sportives où nous proposons à l'ensemble des jeunes des Lilas d'avoir accès, gratuitement ou quasi gratuitement, à de la pratique sportive encadrée par des éducateurs qui leur proposent des activités aussi variées que de la natation, du roller et différents sports. Après effectivement, nous n'ouvrons pas tous nos équipements l'été pour une raison simple, c'est le moment où la pratique associative du sport est en sommeil et c'est le seul moment où nous avons la possibilité d'entretenir nos locaux. Si nous ne les entretenions pas en juillet et en août, il nous faudrait les entretenir à d'autres moments de l'année où les associations sportives ne pourraient plus en bénéficier. Et c'est donc le choix que nous faisons. Cet été, nous n'avons pas ouvert le gymnase Rabeyrolles parce qu'il a été intégralement refait tout au long de l'été. Nous sommes obligés d'entretenir ces bâtiments lors de cette période. Mais sans doute peut-on faire mieux, je suis d'accord, et donner davantage accès à nos jeunes à des équipements sportifs en libre accès. On essaie de faire que ce soit totalement libre dans des équipements qui, à des jeunes ou moins jeunes, leur sont dédiés, ou que ce soit avec la proposition d'être encadré par des éducateurs spécialisés sportifs de la Ville qui peuvent aussi guider une première pratique sportive.

Frédérique, je vois que tu voulais réagir.

Madame SARRE. - Je ne crois pas démentir Vincent en disant qu'il ne parlait pas de la politique des Lilas. C'était remettre un peu dans son contexte, sur les équipements, même si le vœu est tout à fait pertinent, il n'y a aucun doute là-dessus, dire qu'une politique doit accompagner aussi l'utilisation de ces équipements. Pour élargir encore, je reviendrai sur les JO en

disant quand même, et je pense que c'est important de le dire, qu'il y a la question de leur héritage, mais aussi la question de leur tenue, de leur existence, la manière dont ils sont gérés, en particulier l'impact écologique et social, on peut le dire, en tout cas je le dis, qui est totalement désastreux.

Monsieur BENHAROUS.- On partage, et on avait eu un échange ici à propos d'une délibération sur les Jeux Olympiques qui avait été adoptée lors d'un Conseil municipal précédent, où nous avons fait le choix d'acheter des places pour les Jeux Olympiques pour pouvoir les offrir, notamment à nos jeunes qui seront là cet été, et nous faisons le constat collectivement qu'il était absolument scandaleux que des collectivités aient à payer des places à ce prix, mais que c'était le seul moyen pour permettre à nos jeunes de Seine-Saint-Denis d'avoir accès à cet événement planétaire qui se déroule aux portes de chez eux. Je partage parfaitement le fait qu'à la fois sur la dimension écologique et sur la dimension sociale, il y a un vrai problème avec ces Jeux Olympiques. Je ne crois pas qu'on pourra les régler maintenant parce qu'on est trop près de l'événement, mais il y a sans doute une réflexion et des enseignements à tirer de l'organisation de ces Jeux Olympiques. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je mets aux voix ce vœu. Qui est contre son adoption ? qui s'abstient ? qui ne prend pas part au vote ?

**Il est adopté à l'unanimité.**

Je vous en remercie.

Délibération suivante, présentée par Patrick CARROUER, sur la mise en place d'une réforme importante concernant le logement social, le passage à la gestion en flux des contingents de logements sociaux.

#### 7. APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION EN FLUX DES CONTINGENTS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Monsieur CARROUER.- Merci monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Jusqu'à ce jour, l'ensemble des réservations de logements était réalisé en stock pour les logements définis via le numéro d'appartement, la typologie, l'étage et le plafond de ressources pour les PLAI, PLUS et PLS. La mise à disposition du logement était donc assujettie à sa libération. Le droit de réservation représentait environ 20 % du nombre de logements total du patrimoine situé à la même adresse et courait jusqu'à la fin de la garantie d'emprunt.

Dans la nouvelle directive qui s'inscrit dans le cadre de la loi Élan du 23 novembre 2018, dorénavant l'État impose à l'ensemble des réservataires à signer une convention avec l'ensemble des bailleurs de leur territoire afin de passer sur une gestion en flux pour l'ensemble du parc de logement locatif social, c'est-à-dire au fur et à mesure des libérations et aléatoirement concernant le numéro d'appartement, la typologie, l'étage, le plafond de ressources pour les PLAI, les PLU et les PLS. Il est à noter que les logements locatifs intermédiaires n'entrent pas dans le cadre de cette réforme.

Afin de garantir un nombre de libérations à l'ensemble des réservataires, il a été défini un calcul à l'assiette. Sont exclus de ce calcul les relogements au titre de l'habitat indigne, du renouvellement urbain, des copros dégradés, les mutations dans le cadre de l'échange de logement social. À noter par ailleurs, qui rentrent exactement dans ce cadre, les personnels de la Défense Nationale, de la Sécurité Intérieure ou des établissements de santé, et de la vente de logement social locatif, de la police et du maire nécessitant un relogement dans le cadre des procédures de péril et d'incendie.

Pour l'échéance, l'État a fixé la signature des conventions au plus tard, au 23 novembre 2023. Cependant, à ce jour, l'ensemble des bailleurs n'ont pas signé avec l'État. Sur la Ville des Lilas, il y a 13 bailleurs sociaux. Parmi ces 13, nous avons reçu 2 conventions, 7 sont en attente et 4 n'entrent pas dans les critères du conventionnement. À défaut de transmission de la nouvelle convention de réservation au préfet, les logements réservés en stock peuvent s'ajouter au flux annuel de logements réservés par ce dernier jusqu'à la conclusion par les parties d'une convention conforme. La validation par le Conseil municipal permettra de signer les conventions au fur et à mesure de leur réception et de ne pas pénaliser le processus de mise en place de la réforme.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise en place de nouvelles conventions de réservation dans le cadre de la mise en place de la gestion en flux et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'explications, de précisions ? Lionel ?

Monsieur PRIMAULT.- Passionnant sujet que celui de la gestion en flux. C'est un peu technique, mais c'est une délibération importante. Aujourd'hui, quand un bailleur social construit des logements sociaux, aux Lilas par exemple, il demande en général à la Ville d'apporter sa garantie aux emprunts. La Ville apporte sa garantie aux emprunts du bailleur social, et en échange peut désigner 20 % des droits de désignation, donc 20 % des logements qui lui sont réservés. C'est vrai pour la Ville, et aussi tous les autres partenaires qui viennent apporter un morceau de financement ont droit à un pourcentage de réservation. Et quand les logements se libèrent, on regarde

le logement et on dit, « *ce logement se libère, il est à vous, Ville, il faudrait que vous nous envoyiez un ménage, c'est un rez-de-chaussée accessible aux personnes à mobilité réduite, un T2 à tel loyer. Et on dit, c'est dommage parce qu'on avait une personne qu'on voulait passer mais il lui fallait c'est un T3,* » alors qu'au même moment la préfecture avait absolument besoin d'un logement accessible aux personnes à mobilité réduite. Il n'y a pas de solution à cette rigidité administrative et cela fait perdre énormément de temps, cela fait faire de mauvaises attributions. Donc, le fait de basculer à la gestion en flux (c'est très technique parce qu'une fois qu'on se l'est dit, on se rend compte pour le rédiger que c'est plein de détails auxquels il faut faire très attention), on va désormais compter à la fin de l'année, en disant « *puisque vous avez droit à 20 %, on va regarder toutes les attributions qui ont lieu, on va vérifier que vous avez bien eu droit à 20 % des attributions.* » C'est plutôt la bonne nouvelle. Cela va permettre d'accélérer les attributions.

En revanche, cela ne fait pas tout parce que cela ne crée pas un seul logement supplémentaire. Pour pouvoir attribuer des logements, il faut qu'il y ait des logements, il faut que des logements se libèrent, il faut qu'il y ait des logements qui se construisent, et c'est une autre affaire. Néanmoins, il faut quand même saluer que c'est une excellente nouvelle de passer enfin à la gestion en flux. Ça va nous éviter bien des arrachages de cheveux.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup. D'autres demandes de prise de parole ? Je mets aux voix ? Liliane ?

Madame GAUDUBOIS.- Je profite de ce débat sur les logements pour soulever une question (quand on est en permanence d'écu, on l'a parfois). On a des familles qui se sont réduites en nombre, c'est-à-dire que les enfants sont partis du logement, et on a d'autres familles qui se sont agrandies. On se heurte à un problème : à partir du moment où la personne qui avait un grand logement accepte d'aller dans le même coin, ce qui semble un peu logique, ou quand les deux locataires sont d'accord, sauf qu'à la personne qui avait un grand logement, on lui dit « *puisque vous déménagez, on vous applique le nouveau loyer* ». Et cela bloque le système. Je n'ai pas la réponse, ce n'est pas non plus des centaines de logements, mais quand même, cela assouplirait singulièrement la question. Que la personne qui passe d'un petit logement à un grand logement paye plus, cela paraît logique. Mais, les personnes âgées, des couples ou des femmes qui se retrouvent toutes seules, pouvoir avoir un logement plus petit et de céder le leur, cela permettrait de loger une famille. Franchement, cela fait des années que cela dure et on n'a toujours pas résolu la question. C'est un peu dommage.

Monsieur BENHAROUS.- Tu as raison, Liliane, à la seule différence près que cela ne concerne pas des centaines de logements, mais des centaines de milliers de logements dans notre pays qui sont dans cette situation, et c'est un vrai problème. On n'a pas la main pour faire face à cette situation. La seule chose qu'on a pu faire, c'est de faire entrer la Ville dans le dispositif qui s'appelle « *Échanger Habiter* ». Tous les bailleurs n'en sont pas partie prenante, mais lorsque les bailleurs en sont partie prenante, il permet de procéder à des échanges de logements entre deux personnes. Il faut dire les choses tout à fait honnêtement, le dispositif sur le papier a l'air très simple, mais en réalité, il faut quand même être accessible à la catégorie de logement qu'on vise. Je n'ai pas de bilan sur la Ville des Lilas, pour dire que, chaque année, tant de personnes Lilasiennes ont bénéficié du dispositif « *Échanger Habiter* » pour changer de logement. Je ne suis pas sûr que ce soit énorme. À part cela, c'est le seul outil qu'on avait à notre disposition. Mais je pense qu'il y a un impensé dans notre politique du logement social. Cela permettrait là encore une réforme de ce type, de fluidifier les choses. Comme l'a dit Lionel, cela ne réglerait pas le problème de fond, c'est-à-dire qu'il manque quand même du logement social. Mais c'est vrai que cela permettrait de mettre un peu d'huile dans un système qui en a bien besoin. C'est un problème tout à fait juste.

Monsieur GUIRAUD.- Lorsque des locataires au sein d'un immeuble sur le même contingent, soit du 1 % patronal, soit du contingent départemental, se mettent d'accord, une famille A, papa, maman, trois enfants jeunes, ils sont dans un F2 ou un F3 et veulent aller dans un F4, ils se mettent d'accord avec une famille B où il n'y a plus que papa et maman ou grand-papa et grand-maman, parce que les enfants sont partis, qui sont dans un F4. Pour que cela fonctionne, il faudrait que les deux soient calés sur le loyer « *nouvel entrant* ». Cela ne marche pas et le système est grippé. C'est l'une des aberrations du logement social dans ce pays. Je sais que tous les élus s'en plaignent et cela ne bouge pas. C'est vrai que, techniquement, ce n'est pas simple, notamment en croisant la question des contingents. Si on pouvait dé-contingenter un jour, mettre un peu de souplesse, cela permettrait... Après, ceci ne dispense pas de la nécessité de construire massivement du logement dans ce pays, parce qu'il y a une distorsion entre l'offre et la demande, clairement. Et si on ne veut pas partir très loin en périphérie pour pouvoir se loger, il faut qu'on reste à l'étroit, ce que font la plupart des gens.

Monsieur BENHAROUS.- Est-ce que je vais réussir enfin à mettre aux voix cette délibération ou est-ce qu'il y a encore une demande de prise de parole, auquel cas je la prends évidemment ? Il me semble qu'on est bon, on va donc voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Elle est adoptée à l'unanimité.**

Je vous en remercie.

On va passer à la dernière partie de notre Conseil municipal avec un certain nombre de délibérations que nous allons passer plus rapidement et sans présentation. Comme d'habitude je le dis, chacun m'arrête au moment où il le souhaite pour prendre la parole, pour dire ce qu'il a envie de dire. Il n'y a pas d'obligation à ce que ces délibérations ne soient pas débattues. Au contraire, si un membre du Conseil municipal le souhaite, je m'arrête et nous prenons le temps nécessaire de l'échange.

## PARTIE II. LES DÉLIBÉRATIONS 8 A 29 SANS PRÉSENTATION NI ÉCHANGES, SAUF DEMANDE D'INTERVENTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL.

### DIRECTION DES FINANCES

#### 8. INTÉGRATION D'UN BONI DE LIQUIDATION AU COMPTE 1068 SUITE À LA DISSOLUTION DU FORUM MÉTROPOLITAIN DU GRAND PARIS

Monsieur BENHAROUS.- Le point numéro 8, c'est l'intégration d'un boni de liquidation au compte 1068 suite à la dissolution du Forum métropolitain du Grand Paris. Vous voyez que la somme est quand même relativement modeste, 258 euros, mais il faut le voter quand même. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? qui s'abstient ? qui ne prend pas part au vote ?

**Elle est donc adoptée.**

Je vous en remercie.

### DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

#### 9. TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, c'est l'actualisation du tableau des effectifs. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Unanimité.**

Merci beaucoup.

#### 10. RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, la présentation du Rapport social unique pour l'année 2022. Des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? qui ne prend pas part au vote.

**Adoptée à l'unanimité.**

Merci beaucoup.

#### 11. APPROBATION DE LA CHARTE DE TÉLÉTRAVAIL

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, modifications des règles concernant la mise en place du télétravail pour les salariés de la ville des Lilas. Des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Adoptée à l'unanimité.**

Merci beaucoup.

### DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA PRÉVENTION

#### 12. LE KIOSQUE – ATTRIBUTION DE DIX BOURSES AGIS T JEUNE

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, l'attribution de dix bourses AGIS T JEUNE par les services du kiosque. Des demandes de prise de parole. Frédérique ?

Madame SARRE.- Je vais redire, comme on le dit à chaque fois, qu'on a beaucoup de réserves sur ce dispositif. Je ne sais pas si je redis tout, mais en particulier le principe

de compétition qu'il fonde ne nous semble pas du tout approprié. Je pense qu'on pourrait réfléchir à un dispositif qui soit un peu plus intelligent, qui permette aux jeunes de s'inscrire dans une démarche collective, citoyenne, pourquoi pas, il y a plein de choses à inventer. Ne serait-ce que le questionner nous semblerait assez utile.

Monsieur BENHAROUS.- C'est entendu. Moussou ?

Madame NIANG.- Je trouve dommage qu'on puisse associer ça à de la compétition, dans le sens où ce dispositif fonctionne très bien et les jeunes nous remercient. Je trouve qu'attribuer de l'argent sans sens, c'est très facile. Mais, d'associer à ça du bénévolat, cela a plus de sens et plus d'intérêt pour un jeune, pour montrer qu'on n'obtient pas de l'argent à qui en demande. Dès lors où c'est validé par les jeunes, il n'y a plus de débat là-dessus. Après, on peut toujours encore s'améliorer et réfléchir là-dessus, oui. Merci.

Madame SARRE.- Je veux bien répondre sur le caractère compétitif. En fait, on leur demande une démarche exactement comme celle qu'on leur demande quand ils cherchent un stage, un emploi, tout ce qu'ils vont faire toute leur vie et qu'ils ont peut-être déjà commencé à faire. On peut de temps en temps se questionner sur le fait de sortir de ce type de démarche, qui est imposée par une société dont on connaît les travers, et qu'à un moment donné, cela peut être bien de leur proposer un dispositif où ils n'aient pas à se mettre en compétition, parce que certains qui l'ont et d'autres qui ne l'ont pas, et à se vendre. C'est vraiment ça. On leur demande de faire de l'auto-promotion pour défendre leur projet. Je ne suis pas sûre qu'il y ait besoin. Qu'en face, on les invite à faire quelque chose de l'ordre d'un travail citoyen, je n'ai rien contre. Mais là aussi, cela peut s'imaginer de manière collective. On pourrait imaginer un projet collectif de jeunes qui, tous ensemble, travaillent à une amélioration écologique, sociale ou je ne sais quoi, de la ville. Je trouve que cela aurait plus de sens, que ce soit collectif et qu'on ne les invite pas à faire encore une démarche de se vendre comme on doit le faire tous tout le temps. Enfin, il y en a marre, quoi.

Monsieur BENHAROUS.- Sans prétendre clore le débat, ce dispositif a déjà évolué, il pourra évoluer à nouveau et on enregistre les remarques qui sont faites. Également, il me semble que nous sommes face à une contrainte, c'est de mettre en adéquation les ressources que nous allouons à ce dispositif et les demandes qui sont faites. Si nous disions que tous ceux qui demandent peuvent, nous n'aurions que deux solutions, soit de réduire le montant des bourses accordées à chacun pour rentrer dans l'enveloppe, soit de ne pas avoir d'enveloppe ce qui budgétairement n'est pas possible puisqu'on est bien obligé chaque année pour chaque dispositif de voter quelque chose. Et puis honnêtement, je n'ai jamais participé aux sessions d'écoute des projets, je sais que Moussou l'a fait et que d'autres l'ont fait, il me semble, pour en entendre parler par les services municipaux, que plus qu'un système de compétition, c'est aussi une manière de simplement vérifier le sérieux et la sincérité de la démarche. Sans dire si le projet est bien, meilleur que l'autre, etc. , c'est simplement s'assurer qu'il y a une volonté du jeune de s'inscrire dans ce dispositif et de porter un vrai projet.

Ensuite, je ne crois pas que les équipes se placent dans le positionnement de jugement de valeur entre les projets. Quand on regarde d'ailleurs le nombre de candidatures et le nombre d'offres acceptées, ceux qui ne sont pas retenus sur une session le sont souvent sur la suivante. J'entends la remarque sur la compétition, je ne la juge pas infondée, je dis juste que ce n'est pas le même niveau que *Parcoursup* en termes de sélection. On essaie de faire les choses avec bienveillance et humanité.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? qui s'abstient ? qui ne prend pas part au vote ? Trois votes contre et le reste pour

**Adoptée à la majorité.**

### 13. LE KIOSQUE – BUREAU INFORMATION JEUNESSE – ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PROJETS POUR LES 16-25 ANS « AGIS T JEUNE »

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, concernant toujours le Kiosque et le Bureau Information Jeunesse, c'est l'évolution du règlement du dispositif d'aide aux projets AGIS T JEUNE. Comme je disais, ce dispositif a déjà évolué, il évolue encore et on en a la preuve dans la délibération. Est-ce que cette évolution appelle des demandes de prise de parole ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Trois votes contre à nouveau. Qui ne prend pas part au vote ?

**3 votes contre et le reste des votes pour.**

Merci beaucoup.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE



#### 14. ADOPTION DE L'AVENANT N°1 DU MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, l'adoption de l'amendement numéro 1 du marché de restauration scolaire. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Frédérique ?

Madame SARRE.- Est-ce que cela peut être l'occasion de faire un point sur vos avancées en matière de cantines de proximité ?

Monsieur BENHAROUS.- Personne ne saurait mieux le faire que Gaëlle GIFFARD à laquelle je cède la parole immédiatement.

Madame GIFFARD.- Bonjour à mes chers collègues. Merci, Frédérique, de poser la question. Effectivement, nous avons entrepris une démarche d'évaluation de nos capacités, de nos possibilités, de savoir s'il était possible, dans l'école Paul Langevin, qui possède le plus grand espace de nos écoles, de cuisiner sur place. Nous avons lancé un marché très récemment et il est actuellement en cours d'attribution. Ce marché a pour but d'étudier la faisabilité du lieu, de savoir combien de repas on pourrait produire sur place avec, bien entendu, la volonté de produire pour les écoles Paul Langevin et Julie Daubié, et de voir si on est en capacité de produire plus de repas pour desservir d'autres écoles. L'étude devrait démarrer très prochainement, on vous en dira plus. Pour l'instant, nous avons défini un cahier des charges et la réflexion va pouvoir s'appuyer sur des éléments précis, des éléments financiers, en termes d'investissement, mais aussi une évaluation en termes de fonctionnement, combien de personnels seront nécessaires pour faire fonctionner cette cuisine. En fonction de ces résultats, nous prendrons la décision de créer ou non cette cuisine dans l'école.

Monsieur BENHAROUS.- Peut-être juste ajouter (Gaëlle a dit évidemment l'essentiel) que ce marché sera attribué dans les jours qui viennent. Le prestataire retenu pourra démarrer l'étude. Je serais d'une nature plus optimiste que Gaëlle en me disant que la question n'est pas de savoir si nous le ferons ou pas, mais de savoir à quelle rentrée scolaire ce sera prêt. Nous avons l'objectif dans un premier temps de le faire à la rentrée scolaire prochaine en septembre 2024. Se posent un certain nombre de questions. C'est d'abord ce que va nous dire l'étude sur la durée des travaux, la capacité de les mener en un été ou deux, (puisqu'on ne peut pas imaginer des travaux en dehors de l'été dans un bâtiment scolaire), le coût de ces travaux, mais aussi toute une série de questions connexes. Là encore, ce n'est pas uniquement du bâtimentaire, mais si on fait la cuisine sur place, il nous faut régler la question des approvisionnements (où acheter les denrées ?), de la formation de nos personnels ou de recrutement de personnels que nous n'avons pas (un chef de cuisine, des agents) Ce ne sera plus exactement le même rôle que dans nos cuisines actuelles que d'être dans ce service. Il y a aussi la question de la modification de notre marché actuel puisque nous avons un prestataire qui fournit l'ensemble des repas de nos écoles. Si une partie des repas qui sont fournis d'une autre manière, il va bien falloir que nous revoyions ce marché avec notre prestataire. Nous verrons bien si nous serons prêts à la rentrée 2024. Si ce n'est pas le cas, j'espère que ce sera la rentrée 2025. En tout cas, on a bien l'objectif que ce soit le cas à la rentrée prochaine ou à la suivante.

On a répondu aux interrogations, Frédérique ? Alors je mets aux voix. Qui est contre ? qui s'abstient ? qui ne prend pas part au vote ?

**Elle est donc adoptée.**

Merci. Vous vouliez ne pas prendre part au vote ? Comme vous voulez.

Madame SARRE.- On avait prévu de s'abstenir mais...

Monsieur BENHAROUS.- Je recommence. On dit qu'on n'a pas voté et je recommence. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ?

**Trois abstentions, et tous les autres votent pour.**

Merci.

#### DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET CITOYENNETÉ

#### 15. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP) POUR L'AN-NEE 2022

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, le rapport d'activité du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne, que j'imagine, mes chers collègues, vous avez tous lu en détail. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention ? Trois abstentions. Qui ne prend pas part au vote ?

**Trois abstentions, la délibération est adoptée.**

16. APPROBATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES 2024 AU CIMETIÈRE COMMUNAL

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, le tarif des concessions funéraires au cimetière communal. Des demandes de prise de parole. Qui s'abstient ? Trois. Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Adoptée.**

Merci beaucoup.

17. APPROBATION DES TARIFS DES REDEVANCES FUNÉRAIRES 2024 AU CIMETIÈRE COMMUNAL

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, l'approbation des tarifs des redevances funéraires 2024 au cimetière des Lilas. On rentre dans les délibérations joyeuses. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? qui s'abstient ? Trois abstentions. Qui est contre ? qui ne prend pas part au vote ? **Adoptée.**

Merci beaucoup.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

18. MARCHES COMMUNAUX – TARIFS DES DROITS DE PLACE 2024

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, les tarifs des droits de place pour l'année 2024 pour les marchés communaux. Des demandes de prise de parole ? qui est contre ? Trois votes contre. Qui s'abstient ? qui ne prend pas part au vote ?

**Adoptée.**

Merci beaucoup.

19. MARCHES COMMUNAUX – FIXATION DE LA REDEVANCE ANNUELLE 2023 (PART FIXE) DUE PAR LE CONCESSIONNAIRE

Monsieur BENHAROUS.- Sur les marchés, toujours délibération suivante. La fixation de la redevance annuelle 2023 due par le concessionnaire. Des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Trois votes contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Adoptée.**

Merci beaucoup.

20. RAPPORT DE LA SEMACO

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, rapport annuel 2022 de la société Semaco, qui est la délégataire du service public pour la gestion de nos marchés. Il s'agit de prendre acte de la présentation de ce de ce rapport. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Trois votes contre le rapport. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Adoptée.**

Merci beaucoup.

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE L'ÉDUCATION

22. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES MUNICIPALES DE LA PETITE ENFANCE

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, l'adoption d'un règlement de fonctionnement commun à tous les établissements accueillant de jeunes enfants sur la Ville des Lilas. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Contre ? Abstention ? J'en ai oublié une ? Ah oui, j'ai oublié le 21. Je fais voter la 22 quand même d'abord. Qui est contre ? qui s'abstient ? qui ne prend pas part au vote ?

**Adoptée à l'unanimité.**

21. VERSEMENT DU FORFAIT COMMUNAL A L'OGEC DE L'ÉCOLE NOTRE DAME DU ROSAIRE – SOLDE DE LA PARTICIPATION 2023

Monsieur BENHAROUS.- Je reviens un peu en arrière, le versement... Ah oui... Promis, je ne l'avais pas fait exprès. Avant de débattre de cette délibération, je vais demander à Simon de bien vouloir sortir. Je t'aurais bien dit que ça allait aller vite, Simon, mais je n'en suis pas certain. Simon sort puisqu'il représente la Ville au conseil d'administration de l'OGEC et qu'il ne peut pas prendre part ni au débat ni au vote sur cette délibération. Il s'agit donc du versement du forfait communal à l'OGEC pour le solde de la participation 2023. Je ne vais pas dire qui veut prendre la parole, je dis qui commence ? Vas-y, Christophe.

Monsieur PAQUIS.- Très simplement, nous ne prendrons pas part au vote, comme d'habitude.

Monsieur BENHAROUS.- Très bien. D'autres interventions ? Lisa ?

Madame YAHIAOUI.- Je veux bien intervenir pour dire que le groupe communiste va s'abstenir et dire que, on en parle souvent ici, on espère que la loi va évoluer. Il y a eu une proposition de loi d'un sénateur communiste il n'y a pas très longtemps, liée aux indices de positionnement social par rapport aux écoles privées. On espère qu'à un moment donné cette loi ou une autre aboutira pour rendre justice à l'école.

Monsieur BENHAROUS.- Qui encore ? Frédérique ?

Madame SARRE.- Je ne vais pas venir sur le fond parce que je suis fatiguée, vous l'avez vu et on a peut-être faim, et donc on ne va pas refaire le débat qu'on fait à chaque fois. J'aimerais bien interroger les deux élus qui se sont abstenus. Pourquoi vous ne votez pas contre ? C'est possible de nous expliquer ? Enfin, si vous le souhaitez, vous n'êtes pas obligés de vous expliquer. Deux élus ont pris la parole. En tout cas, on vote contre.

Monsieur PAQUIS.- On a décidé de ne pas participer au vote, cela fait des années que je dis que la loi est mal foutue. On va donc attendre que la loi avance et on ne prend pas part au vote.

Madame YAHIAOUI.- On n'a pas forcément à justifier quand on prend la parole, mais on a décidé de s'abstenir pour montrer qu'on n'est pas d'accord avec ce fonctionnement. Quand on est dans une majorité municipale, on a aussi des responsabilités à assumer, et cela fait partie des responsabilités qu'on assume que de s'abstenir plutôt que de voter contre. C'est tout.

Monsieur BENHAROUS.- Martin ?

Monsieur DOUXAMI.- Je vais juste justifier, je ne vais pas prendre part au vote. Voter contre, c'est aller contre la loi et on ne va pas mettre la municipalité dans une situation difficile. On est forcément dans un mauvais vote. De cœur, on est absolument contre, mais on ne devrait même pas avoir à voter cette résolution, puisqu'elle est régie par la loi. C'est pour cette raison que je ne participe pas au vote. Quelque part je trouve que c'est une espèce de mascarade pour nous faire valider quelque chose qu'on ne valide pas, puisqu'elle est de toute façon validée. La meilleure position est de ne pas participer à ce vote. J'ai beaucoup réfléchi. J'étais vraiment contre au départ. J'ai déjà donné mes positions sur l'école privée, en particulier aux Lilas. Je crois que la plus logique est de ne pas participer au vote.

Madame SARRE.- Merci, Martin, pour la réponse. C'est très clair.

Monsieur BENHAROUS.- On peut mettre au vote, puis faire rentrer Simon ? On met aux voix. Il va falloir compter. Qui est contre ? Trois. Qui s'abstient ? Ceux qui ont des pouvoirs, vous levez deux mains pour qu'on puisse compter. Je ne sais pas qui compte ? Vous comptez tous. C'est compté ? Qui ne prend pas part au vote ? Et donc, on en déduit que les autres élus votent pour ? La délibération est adoptée ?

**Elle est adoptée.**

Simon, tu peux rentrer. Merci.

### 23. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-SAINT-DENIS ET LA VILLE DES LILAS SUR L'ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, la convention d'objectifs et de financement entre la CAF et la Ville sur l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les accueils

périscolaires. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? **Adopté à l'unanimité.**

#### DIRECTION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

#### 24. ATTRIBUTION DU SOLDE DE LA SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023 A L'ASSOCIATION MISSION LOCALE DE LA LYR

Monsieur BENHAROUS.- Je vais demander à Moussou et Lisa de sortir, sans doute moins longtemps, car vous représentez toutes les deux la Ville au sein du Conseil d'administration de la Mission locale, et comme il s'agit de voter le solde de la subvention pour l'année 2023 de la Mission locale, elles ne peuvent pas, ni l'une ni l'autre, participer au vote. C'est donc le solde à subvention pour l'année 2023 à la mission locale de la Lyr. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? qui est contre ? qui s'abstient ? qui ne prend pas part au vote ?

**Adoptée à l'unanimité.**

Merci.

Vous pouvez revenir, Lisa et Moussou.

#### SERVICE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

#### 25. APPROBATION DE LA CONVENTION CYCLE COMPLET RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT POST STATIONNEMENT 2024 2026

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, l'approbation de la convention de cycle complet relative à la mise en œuvre du forfait post stationnement 2024-2026. Des demandes de prise de parole ? qui est contre ? qui s'abstient ? qui ne prend pas part au vote ?

**Adoptée à l'unanimité.**

#### DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

#### 26. APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION À LA SUITE DE L'APPEL À PROJETS SODAVI

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, la convention relative à l'appel à projet SODAVI, qui nous permet de bénéficier d'une subvention pour un projet du Centre culturel. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Adoptée à l'unanimité.**

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

#### 27. INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAÎTRE SIS 10 PASSAGE DES SABLONS

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, l'incorporation d'un immeuble sans maître au 10 Passage des Sablons dans le domaine privé communal. Des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? qui s'abstient ? qui ne prend pas part au vote ?

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 28. CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DES LILAS ET LA RATP CONCERNANT LES TRAVAUX DU POLE GARE MAIRIE SERGE GAINSBURG

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la RATP concernant les travaux du « pôle gare Serge Gainsbourg » au quartier des Sentes. Des demandes de prise de parole ? Contre ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ?

**Unanimité.**

#### 29. DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DES LILAS

Monsieur BENHAROUS.- Dernière délibération, la définition d'une zone d'accélération des énergies renouvelables sur la commune des Lilas. Y a-t-il une demande de prise de parole ? qui est contre ? qui s'abstient ? qui ne prend pas part au vote ?

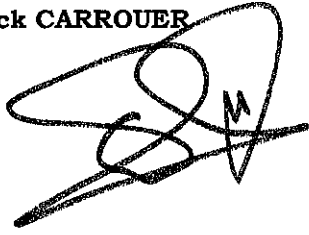
**Unanimité.**

Merci beaucoup à toutes et à tous. Je vous souhaite une excellente soirée ET de très belles fêtes de fin d'année.

(La séance est levée à 21h14).

Le Secrétaire de séance,

**Patrick CARROUER**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom. The signature is positioned to the right of the printed name 'Patrick CARROUER'.

